



Famille et Cité

Synthèse des préconisations

FAMILLE ET CITÉ

Les principes généraux de Fonder Demain

- ✓ Respecter la vie depuis son origine jusqu'à son terme naturel.
- ✓ Construire une éducation respectueuse de la dignité de toute la personne.
- ✓ Refuser toutes les pratiques d'instrumentalisation et de marchandisation du corps.
- ✓ Garantir un cadre juridique et fiscal protecteur de la stabilité des familles.
- ✓ Préserver l'intérêt supérieur de l'enfant face aux blessures du lien familial et aux menaces sur la filiation.
- ✓ Favoriser la transmission à travers l'échange intergénérationnel.

Nos recommandations

1. École et environnement scolaire

Éducation sexuelle

- ✓ Appliquer un principe de « proportionnalité » dans l'éducation sexuelle à l'école.
- ✓ Dispenser à l'adolescent une information complète sur les fondements biologiques de la sexualité et sur les questions de santé publique qui y sont liées (IVG, contraception...). L'enseignement devrait également s'attacher à prendre en compte les risques physiques et psychologiques liés à l'IVG et à certaines méthodes de régulation des naissances.
- ✓ Informer les parents d'élèves à chaque intervention sur le contenu des cours dispensés aux enfants et sur les intervenants sollicités, en leur laissant le droit de refuser leur participation (sur une demande motivée pour garantir qu'aucun risque sanitaire et social pour l'élève n'est pris, si l'on accepte la dispense).
- ✓ Donner à l'adolescent les moyens de se forger un esprit critique afin de lutter contre la banalisation des « essais » en matière sexuelle.
- ✓ Assurer une prévention efficace sur les déviances et addictions liées à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux.

Orientation professionnelle et égalité homme-femme

- ✓ Assurer l'accès, dès la 6^{ème} et dans chaque Centre de Documentation et d'Information (CDI) des lycées, à un ensemble documentaire présentant les différents secteurs professionnels, leurs débouchés et les études à suivre. Cet ensemble documentaire devrait donner des exemples concrets de profils de parcours réussis – masculins et féminins, manuels ou intellectuels...
- ✓ Organiser une « Semaine des métiers », avec l'intervention de professionnels choisis notamment parmi les parents d'élèves et parmi des jeunes, hommes ou femmes, épanouis dans leur métier.
- ✓ Valoriser les modèles de carrières féminins réussis.

- ✓ Permettre la tenue d'un deuxième « stage d'observation » (non obligatoire) d'une semaine en classe de 3^{ème}, permettant à l'élève de comparer différentes voies d'orientation.

Éducation au genre

- ✓ Dissocier l'approche constructionniste du genre, qui n'a pas sa place à l'école, en particulier dans le cadre des programmes de SVT, de son étude philosophique et sociologique.
- ✓ Eviter tout amalgame entre défense de l'égalité entre les sexes et promotion de la déconstruction de l'identité sexuelle à partir de la notion d'« identité de genre ».

2. Fiscalité

- ✓ Renoncer au projet d'individualisation de l'impôt, véritable couteau sous la gorge des foyers français.
- ✓ Revenir sur la baisse du quotient familial.
- ✓ Revenir sur la suppression annoncée des cotisations familiales, incohérente et inefficace dans le cadre du Pacte de Responsabilité.

3. Vie professionnelle

- ✓ Garantir la promotion du repos dominical comme norme pour la société.
- ✓ Renoncer à la réforme du congé parental, qui nuit à la liberté de choix des couples.
- ✓ Favoriser la réinsertion des femmes à l'issue du congé parental, par le suivi d'une formation continue en cours de congé.
- ✓ Créer des contrats de pré-embauche de deux ou trois ans pour les jeunes, avantageux fiscalement pour les entreprises, avec la possibilité de travailler sur plusieurs missions au cours de la période pour diversifier son expertise, et notamment en remplacement d'un ou plusieurs congés maternité. Ces contrats, en CDI, pourraient être rompus de manière conventionnelle entre les deux parties à la fin de la période.

4. Mariage, parentalité, filiation

Divorce

- ✓ Renoncer au projet de réforme du divorce par consentement mutuel, en garantissant par l'audience du juge le respect de l'égalité entre les parties.

Statut du beau-parent

- ✓ Clarifier la distinction entre les tâches quotidiennes que le beau-parent peut assumer seul et les tâches requérant l'intervention et l'accord du premier conjoint.

- ✓ Faciliter la vie quotidienne des familles recomposées en facilitant le recours à la « délégation-partage de l'autorité parentale ».

Transparence de la filiation

- ✓ Prévoir la possibilité pour l'enfant né dans le cadre d'une PMA de retrouver ses parents biologiques, tout en encadrant ces conditions.
- ✓ Mentionner explicitement la situation de détresse et de recours ultime dans le cadre des accouchements sous X.

Assistance médicale à la procréation

- ✓ Refuser toutes les pratiques d'instrumentalisation et de marchandisation du corps.
- ✓ Refuser l'introduction de la GPA dans le droit français.
- ✓ Refuser toute extension de la PMA en dehors des cadres stricts déjà définis par le Code de la santé publique.

Inceste

- ✓ Inscrire pleinement l'interdit de l'inceste dans notre droit positif.
- ✓ En exclure toute notion de « consentement ».
- ✓ Prendre en compte l'apparition de nouveaux liens familiaux dans le cadre des familles recomposées.

5. Solidarité intergénérationnelle

Cohabitation intergénérationnelle

- ✓ Promouvoir, dans les facultés et les écoles, des sites mettant en relation personnes âgées et étudiants qui, contre un faible loyer, feraient acte de présence (par exemple plusieurs soirées par semaine).
- ✓ Instituer un recensement des personnes âgées seules, à l'échelle des mairies, pour pouvoir les identifier et leur proposer des initiatives solidaires.
- ✓ Défisicaliser le montant des loyers perçus par les personnes âgées auprès de jeunes étudiants dans le cadre d'une cohabitation intergénérationnelle déclarée et encadrée.

Transmission intergénérationnelle

- ✓ Favoriser les crèches intergénérationnelles proposant :
 - soit la cohabitation de crèches et de maisons de retraite sous un même toit, permettant aux enfants et aux retraités qui le souhaitent de pratiquer des activités communes ;
 - soit la garde par des personnes retraitées des enfants en bas-âge via une défiscalisation plafonnée des revenus, cumulables avec ceux de la retraite.
- ✓ Promouvoir dans le cadre scolaire les interactions intergénérationnelles, sous

différentes formes permettant la transmission réciproque des savoir-faire (cours de cuisine en échange de cours d'informatique, par exemple, ou bien conférences-témoignages de retraités dans les écoles). Pour cela, penser l'espace urbain en fonction de ces interactions, en favorisant par exemple la proximité géographique des écoles et des maisons de retraite.